DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS MOIS D'OCTOBRE 2024

Une fillette violée en commune et province Muramvya

Le 6 octobre 2024, la Ligue Iteka a reçu une information concernant un viol survenu le 29 septembre 2024, vers 15 heures, sur la colline Burambana. Une jeune fille de 16 ans, C. M., travailleuse domestique chez Célestin Nindaba, a été violée par Pierre Ndayisaba, 28 ans, travailleur domestique voisin et membre de la milice des jeunes Imbonerakure. Selon les témoins oculaires, la victime était revenue de la messe à la paroisse Muramvya en compagnie de Ndayisaba. Arrivée au bar "Kukayaga" de Burambana, Ndayisaba a proposé à boire à la victime, qui a accepté. Ils ont consommé une bière alcoolisée appelée "Savana". La victime a perdu connaissance à cause de l'alcool, et Ndayisaba l'a emmenée dans une toilette où il l'a violée. Des témoins ont entendu des cris et sont intervenus, mais Ndayisaba a pris fuite, laissant son veston au bistrot. La patronne de la victime a été alertée, est arrivée sur les lieux et a conduit la victime à l'hôpital de Muramvya pour des examens médicaux. Les sources de l'hopital indiquent que les tests médicaux ont confirmé le viol. Pierre Ndayisaba a été arrêté le 4 octobre 2024 au centre commercial de Bugarama par l'OPJ Janvier Niyorugira et il a été conduit au cachot du commissariat de police à Muramvya.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 octobre 2024 indique qu'en date du 25 septembre 2024, vers 14 heures, sur la colline Kanenge, commune et province de Rumonge, R. B. A, âgée de 5 ans a été violée par Dismas Mvuyekure, un berger de chèvre qui l'avait conduite dans sa maison et a commis le forfait. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté le même jour et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge. La survivante a été conduite au centre Humura pour la prise en charge.

Une fille violée en commune Isare, province Bujumbura

En date du 20 septembre 2024, sur la colline Caranka, commune Isare, province Bujumbura, K. N. âgée de 15 ans, a été violé par Déo Claude Ndayikeza. Selon la victime, elle était en train de chercher des herbes du bétail dans le champ situé près de sa maison et le présumé auteur est venu et l'a violée. L'enfant n'a pas caché ce qu'il lui est arrivé, il a raconté tout à ses parents. Le présumé auteur a été arrêté par la police, il est pour le moment incarcéré à Kabezi en attendant

LIGUE ITEKA

qu'il soit transféré à la prison de Mpimba et la victime a été conduit au centre Seruka pour bénéficier des soins médicaux.

Une femme amputée d'une partie de ses organes génitaux en commune et province Ruyigi

En date du 30 septembre 2024, G. H., habitant du quartier Gasanda, en commune et province de Ruyigi, âgée de 35 ans a fait le concubinage avec Gérard Bukuru, originaire de la province de Cibitoke, exploitant du minerai sur le site de Kazimya, en commune et province Ruyigi. Après l'acte, Gérard Bukuru a amputé une partie des organes génitaux de G.H. pour des croyances obscures liées à son métier d'exploitation des minerais. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital du District Sanitaire de Ruyigi pour des soins médicaux.

Une femme battue par son mari en commune et province Ruyigi

En date du 3 septembre 2024, C. N. âgée de 41 ans, habitant le quartier Sanzu, en commune et province de Ruyigi, enseignante à l'ECOFO de Nyamutobo a été battue par son mari. Selon des sources sur place, surprise par son mari S. E. agent de la Banque Interbank, agence Ruyigi dans la chambre du chef d'Agence Interbank Ruyigi du prénommé de L.

Après être rattrapée en flagrant délit par son mari, C. N. a été tabassée par ce dernier et elle a été conduite dans l'un des hôpitaux de Bujumbura pour des soins médicaux tandis que le prénommé L. a pris le large.

Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 octobre 2024 indique qu'en date du 29 septembre 2024, vers 21 heures, sur la colline Runyeri, commune Bugendana, province Gitega, N.U., âgée de 3 ans, a été violée par Fabien Ngendakuma, âgé de 36 ans, marié et cultivateur, voisin des parents de la victime. Selon des sources sur place, l'enfant est rentré dans la maison vers 21heures en pleurant, sa mère lui a demandé pourquoi elle pleure et l'enfant a répondu que Fabien vient de lui faire des choses ignobles dans ses parties intimes. Le lendemain matin, les parents ont transporté la victime vers l'hôpital Cunywe pour les premiers soins puis chez l'OPJ Gilbert à Bugendana pour déposer les plaintes.

Selon des sources policières, l'auteur présumé a été appréhendé à Bujumbura en date du 03 octobre 2024 et qu'il est détenu à la police Ngagara et il est attendu que ce présumé auteur soit acheminé au cachot Bugendana pour que son dossier soit confectionné à sa charge puis le transférer à Gitega.

Une fille violée en commune Rutegama province Muramvya

En date du 7 octobre 2024, vers 18heures, sur la colline Gashingwa, commune Rutegama, province Muramvya, K.D âgé de 13 ans, élève en 5ème à l'ECOFO Gashingwa, a été violée par Fulgence Nahishubije âgé de 53 ans, cultivateur et membre du CNDD-FDD.

Selon des témoins oculaires, la victime venait d'acheter un savon dans une boutique du centre de négoce de Gashingwa puis elle a croisé Fulgence qui lui a proposé de lui donner 5 000 fbu afin de coucher avec lui, chose que la victime aurait refusée.

Selon les mêmes témoins oculaires, Fulgence l'a immédiatement emmenée de force dans un buisson, l'a ligotée et l'a violée. Les voisins qui ont entendu les cris de l'enfant sont venus à

LIGUE ITEKA

son secours et l'ont trouvée toujours ligotée. Ils ont appelé ses parents qui l'ont conduite à l'hôpital de Kibimba et les examens médicaux ont confirmé le viol.

Le présumé auteur qui avait pris fuite a été arrêté le 9 octobre 2024 chez son ami Pamphile Barengayabo de la même colline. La population de Gashingwa a appelé la police et l'OPJ Adjudant major Juvent Havyarimana et l'ont arrêté et conduit au cachot de police de Rutegama où il est incarcéré avec son ami qui l'avait caché.

Une fillette violée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 octobre 2024, indique qu'en date du 6 octobre 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwintare, commune et province Kayanza, F.T âgée de 11 ans a été violée par le nommé Elvis Irankunda âgé de 19 ans résident sur la colline Murima, commune et province Kayanza. Selon des témoins oculaires, le présumé auteur a enfoncé un morceau de roseau dans le sexe de l'enfant après l'avoir violé.

Selon la victime, elle était en train de jouer avec les autres et Elvis est venu avec d'autres garçons dont Moïse Irankunda âgé de 19 ans et Zacharie Nkurunziza âgé de 19 ans en provenance de la colline Murima, commune et province Kayanza. Ces garçons de Murima ont commencé à jouer avec ceux de Rwintare et Elvis a couru sur Francine en allant dans les bananiers derrière les maisons. Selon des sources sur place, après quelques minutes les autres ont entendu l'enfant pleurer avec force.

En portant secours, ils ont trouvé Francine couché avec un morceau de roseau enfoncé dans le sexe. Le chef de colline Rwintare Marie Goreth Minani a alerté les gens et l'enfant a été transporté à l'hôpital de Kayanza puis transféré à l'hôpital autonome de Ngozi.

Le présumé auteur a été arrêté par les résidents de la colline Rwintare sous l'ordre du chef de colline. Pour des raisons d'enquête et ils ont arrêté aussi Moïse et Zacharie qui étaient venu avec Elvis en provenance de la colline Murima et ont été conduits au cachot du commissariat de Kayanza.

Une femme battue en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 octobre 2024 indique qu'en date du 1er octobre 2024, sur la colline Kinzobe, commune et province Kayanza, Donavine Abikunda âgé de de 25 ans, cultivateur marié à Janvier Nimbona, travailleur dans un restaurant a été battu par son beau-Frère Jean Bosco Irakoze qui a profité de l'absence de son frère Janvier.

Selon des sources sur place, le motif est que la famille de son mari n'aime pas Donavine et veulent que Donavine quitte cette famille pour retourner chez ses parents.

Selon la victime, seul son mari l'aime dans cette famille. Les autres cherchent des raisons à démontrer pour que Donavine quitte leur famille. C'est ainsi que ce 1er octobre 2024, Donavine étant à la maison avec ses deux enfants, son beau-frère l'a trouvé à la maison et l'accusant qu'elle a donné du poison à ses enfants et l'a battu jusqu'à ce qu'il la blesse au bras.

De retour le soir, son mari a aidé sa femme à porter plainte chez le chef de colline et celui-ci leur a dit qu'il faut aller chez l'OPJ le lendemain. Le lendemain, Donavine a porté plainte chez

LIGUE ITEKA

l'OPJ mais son beau-frère Jean Bosco a refusé de répondre aux convocations de l'OPJ en disant qu'il a puni une sorcière qui a empoisonné ses enfants.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2024 indique qu'en date du 25 septembre 2024 sur la colline Kanenge, zone Kigwena, commune et province Rumonge, B.R.A âgée de 5 ans a été violée par Dismas Mvuyekure, berger des chèvres.

Selon des sources au sein d'une organisation de défense des droits des enfants à Rumonge, il a conduit l'enfant à son domicile avant de commettre ce viol. Le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de la police à Rumonge. L'enfant a été conduit au centre Humura de Mutambara pour une prise en charge médicale.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 octobre 2024 indique qu'en date du 30 septembre 2024, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, L. N âgée de 2 ans a été violée par un homme non identifié.

Selon un membre de la famille, l'enfant est rentré en train de saigner et la victime a été conduite au centre Humura par ses parents puis à l'hôpital de Rumonge.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 6 octobre 2024, sur la colline Muhanda, commune et province Rumonge S.N, âgée de 11 ans orpheline a été violée par Floribert Manirakiza, âgé de 25 ans, travailleur domestique et membre du parti CNDD-FDD à leur domicile.

Selon un membre de la famille de la victime, le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge et la victime a été conduite au centre Humura pour la prise en charge médicale.

Une fille violée en commune Muramvya

En date du 16 octobre 2024, vers 19 heures, au quartier swahili situé au chef-lieu de la commune et province Muramvya, C. B. K. âgée de 16 ans, élève à l'ECOFO Muramvya II en 8ème a été violée. Selon la victime, elle s'était rendue au cours du soir chez le nommé Charles Nkurunziza, professeur de maths à l'ECOFO Biganda, un ami de ce professeur appelé Abdoul Shakuru Bankitse, âgé de 26 ans et membre des Imbonerakure a profité de l'absence du professeur et a violé cette élève. C'est le professeur même qui l'a surpris dans sa chambre en train de la violer. Il a appelé le chef de quartier, Shabani Baheza qui à son tour a appelé les policiers du poste de police qui étaient aux environs. Le présumé auteur a été arrêté et est détenu au commissariat provincial de Muramvya. La victime a été conduite vers l'hôpital de Muramvya le lendemain pour les soins médicaux.

LIGUE ITEKA

Une fille violée en commune Itaba, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 octobre 2024 indique qu'en date du 08 octobre 2024 vers 20 heures, sur la colline Kibogoye, commune Itaba, province Gitega, C. N. âgée de 10 ans, a été violée par Longin Ntakarutimana âgé de 52 ans, marié et cultivateur. Selon un témoin oculaire, la victime était dans la maison de Longin Ntakarutimana, avec ses enfants, car son épouse était mère de baptême de cette fille et ils étaient des voisins. Vers 20 heures, l'enfant a quitté la maison et Longin l'a accompagnée. Arrivés derrière la maison, il l'a prise par force en l'intimidant que si elle refuse ou si elle crie, il va lui couper la tête sur place. Selon le même témoin oculaire, après l'acte, la fille est rentrée. En s'approchant de ses parents elle a crié et a fini pour tout dire à sa mère. En date du 9 octobre 2024, Longin a été appréhendé et conduit au cachot du commissariat communal à Gihamagara, commune Itaba, pour être interrogé par l'OPJ Noelline. Longin est transféré en date du 18 octobre 2024 à la prison centrale de Gitega.

Deux fillettes violées en commune et province Rumonge

Dans l'après-midi du 18 octobre 2024, sur la colline Murambi, commune et province Rumonge, Q. I. âgée de 8 ans et C.N âgée de 5 ans, ont été violées par Claude Ntirampeba, âgé de 29 ans, Imbonerakure. Selon un membre de la famille des victimes, ce dernier les a conduits dans la brousse pour commettre l'incident. Elles ont crié et l'entourage a été alerté. Claude a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge en date du 19 octobre 2024. Les victimes ont été conduites au centre Humura pour la prise en charge puis à l'hôpital de Rumonge.

Une fille violée en commune Bugendana province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 octobre 2024 indique qu'en date du 11 octobre 2024, vers 18h, dans la brousse, sur la Colline Gaterama, commune Bugendana et Province Gitega, N. S âgée de 14ans élève en 6ème à l'ECOFO Gaterama a été violée par Désiré Sinzumunsi âgé de 18ans, cultivateur et membre de la milice imbonerakure. Selon la victime, l'incident s'est passé quand Nadine était allée à la source pour puiser de l'eau. La victime a été violée par Sinzumusi Désiré et ce dernier l'a intimé l'ordre de ne rien dire. Après l'acte, le malfaiteur a pris le large, et la victime a couru derrière lui en criant. Selon l'OPJ de Bugendana Juliette, ce malfaiteur a été arrêté la même nuit par la population de la localité puis l'ont transporté au cachot de la police à Bugendana et la victime a été conduite à l'hôpital Cunywe où le médecin a confirmé le viol. La fille a reçu les médicaments et l'auteur a été transféré à la prison centrale de Gitega en date du 15 octobre 2024.

Une fille violée en commune et province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 octobre 2024 indique qu'en date du 13 octobre 2024 C I, âgée de 14 ans, a été violée par Gilbert, policier travaillant à Cankuzo. Selon des sources sur place, la victime est un enfant naturel dont sa mère est allée se marier en la laissant chez sa voisine comme une tutrice mais cette dernière n'a pas pu supporter la charge de cet enfant et les siens. Une femme voisine a contacté la tutrice pour qu'elle lui passe la

LIGUE ITEKA

victime afin qu'elle l'emploie comme travailleuse domestique. L'année scolaire 2023, la victime était en classe de la 3ème et qu'elle avait obtenu une bonne note lui permettant d'avancer de classe mais elle n'a pas pu reprendre le chemin de l'école depuis septembre. La patronne de cet enfant est tombée malade et a été hospitalisée à Cankuzo. Profitant de l'absence de sa femme, Gilbert a demandé à la victime de coucher avec lui mais elle a refusé puis ce policier l'a violée. Lorsque l'enfant l'a dénoncé, le policier a été convoqué mais il a craint de comparaître devant le procureur et a pris la fuite. Ses chefs l'ont contacté par téléphone et il a dit qu'il préférerait déserter le travail au lieu de purger la prison vu la gravité de l'infraction commise. L'enfant a été soignée à l'hôpital Cankuzo.

Une personne violée en commune Giheta, province Gitega

En date du 28 octobre 2024, vers 17 heures, sur la colline Ruhanza, commune Giheta, province Gitega, B R A âgée de de 3 ans 8 mois a été violé par Pascal Nkunzimana âgé de 100 ans pendant l'absence de ses parents étant dans des travaux champêtres. À l'arrivée de la mère de la victime vers 17 heures, elle a trouvé son enfant seul à la maison en train de pleurer.

Elle lui a demandé pourquoi elle pleure et l'enfant a répondu" ***Mutama yancumise kugapipi ancansobako" Le vieux a introduit son sexe dans le mien puis a éjaculé sur moi.*** Immédiatement, la mère a alerté les voisins puis Jean Nibigira, chef de colline Ruhanza et ce dernier a appelé les policiers se trouvant au bureau communal de Giheta pour appréhender ce vieux, dans ce même temps, l'enfant a été transporté à l'hôpital Saint Joseph de Giheta.

Selon le même témoin oculaire, ce vieux a été interrogé par Mbonicura Jean Michel, OPJ au moment de l'interrogatoire, le vieux a avoué le crime tout en refusant qu'il n'a pas éjaculé dans le sexe. Il est détenu au cachot communal de Giheta en attendant qu'il soit transféré dans la prison de Gitega.

Le présumé auteur a été arrêté le 28 octobre 2024 dans la même soirée du jour du crime, et a été arrêté par la police et il est en garde à vue au cachot communal de Giheta pour des interrogatoires et la victime a été amenée à l'hôpital Saint Joseph de Giheta pour la protéger contre les maladies sexuellement transmissibles et pour suivre aussi son état de santé.

Selon le même témoin, en date du 31 octobre 2024, le présumé auteur a été condamné dans un procès de flagrance par le TGI Gitega d'une servitude pénale à perpétuité avec des dommages et intérêts de 1000 000 de fbu.

LIGUE ITEKA